Voici les résultats :

1re course. — Embarcations de plaisance, 2 rameurs en pointe ou en couple, 1500 mètres, deux virages. 1er prix, *Yvonne*, du Sport nautique lillois; 2e, *Sultan*, du Sporting-Club d'Armentières ; 3e, *Sans-Façon*, du cercle l'Aviron, de Roubaix.

2e course. — Yoles-gig junior, 2 avirons de pointe; 1,500m.deux virages. 1er prix, *Franquette*, du sport nautique de Gand; 2e, *Rodeur*, du club nautique de Gand; 3e, *Jeanne de Flandre*, union nautique de Valenciennes.

3e course. — Yoles-gig, junior, 2 avirons de couple, 1500 mètres, deux virages; 1er, *Distraction*, du sport nautique de Lille; 2e, *Miss Marie*, du Boulogne-Club, de Boulogne.

4e Course. — Yoles-gig, senior, 2 avirons de pointe ; 1,500 m. deux virages. — 1er, *Helvetia*, du club nautique de Gand ; 2e, *Vartje Knap*, du sport nautique de Bruges; 3e, *Carnot*, du Boulogne club de Boulogne.

5e course. — Périssoires assis, 1.500 mètres, deux virages. — 1er prix, *Radeau*, de la Société des Régates gantoises ; 2e, *Pippo*, de l'Union nautique de Bruxelles; 3e, *Paradoxe*, du Sport nautique de Gand.

6e course. — Yoles-gig, junior ; 4 avirons de pointe, 3,000 m., 4 virages. 1er prix, *Mioche*, du sport nautique, de Gand ; 2e, la *Brugeoise*, du sport nautique de Gand ; 3e, *Double-Deux*, des régates gantoises.

7e course. — Embarcations de tous genres ; 2 avirons de couple, senior, 1500 m. deux virages. — 1er prix, *Quand même*, du cercle l'Aviron de Roubaix ; 2e, *Gamin*, des Régates Gantoises.

8e course d'honneur pour yoles-gig senior. — 4 avirons de pointe, 3000 m., 4 virages.—1er prix, la *Flandre*, du sport nautique de Bruges ; 2e, le *Cygne*, du Club nautique de Gand; 3e, *Trois et as*, des régates gantoises.

9e course.—Périssoires à obstacles,600 m. deux virage. — 1er prix, *Radeau*, des Régates gantoises ; 2e *Epreuve*, de l'Union nautique de St-André ; 3e, *Pippo*, de l'Union nautique de Bruxelles.

Pendant les régates plusieurs personnes sont accidentellement tombées dans la Deûle; mais elles ont été retirées aussitôt.

Assemblée provinciale de Flandre, Artois et Picardie. — On nous communique la note suivante :

« Nous avons annoncé cette importante réunion qui doit se tenir à Lille dans la fin de la présente semaine et qui durera deux jours, les vendredi 21 et samedi 22 juin. Nous avons fait connaître la division de l'assemblée en cinq commissions : 1° Famille, mœurs, assistance ; 2° justice, finances, institutions publiques; 3° enseignement ; 4° agriculture ; 5° industrie, commerce.

» Chaque groupe examinera, pour la partie le concernant, les vœux qui se dégagent de l'enquête faite dans les trois anciennes provinces et les autres propositions qui lui seraient soumises. On a vu, dans le programme imprimé précédemment, que chaque commission aura, chacun des deux jours une séance. Nous rappelons la réunion générale du samedi soir.

» Dans un discours sur la décentralisation provinciale un orateur souvent applaudi, M. Groussau, professeur à l'Université catholique de Lille, montrera, sans doute, la fécondité de cette vie locale dont les assemblées formées récemment dans les diverses parties de la France sont un bel épanouissement. Tous quelque soit la contrée de laquelle ils viennent, aimeront à entendre la parole, comme pour sa vaillance, de M. le député Thellier de Poncheville.

» Nous n'ignorons pas que certaines coïncidences impossibles à éviter existeront entre l'Assemblée de Lille et des congrès tenus dans la capitale, mais la région du Nord voudra montrer que, si d'autres provinces se sont affirmées, il n'y a chez elle ni moins de patriotisme local ni moins de puissance.

» Dans son numéro du premier juin, la *Réforme Sociale* disait à propos des questions ouvrières : « Peut-être à ce point de vue doit-on regretter qu'une assemblée provinciale n'ait pas été tenue dans la région du Nord : elle y eût vu les questions dès longtemps préparées, les solutions éclairées par d'admirables exemples, et un enseignement décisif appuyé par l'autorité indéniable que donnent une haute compétence professionnelle et la pratique généreuse du devoir social. »

» Ces paroles sont une grande recommandation pour les assises de Lille. Les organisateurs n'ont, du reste, pas manqué de les placer sous la bénédiction divine, puisqu'ils ont pris soin qu'elles s'inaugurassent au pied des autels. Le discours qu'en cette circonstance prononcera Monseigneur Baunard, l'éloquent recteur des Facultés catholiques de Lille, rehaussera l'éclat de l'assemblée et sera pour elle une lumière.»

CONCERTS & SPECTACLES

Théâtre de Roubaix. — *Le Bossu*, drame en 5 actes et 10 tableaux par MM. Anicet Bourgeois et Paul Féval.

Les lecteurs de 1857 se souviennent de ce fameux *Bossu* qui eut un succès égal à celui de *Rocambole*, ce héros de Ponson du Terrail, qui ressuscitait toujours pour les besoins de la cause.

Ceux qui croyaient que les romans de cape et d'épée étaient de l'unique ressort d'Alexandre Dumas père furent obligés d'en démordre à l'apparition du *Bossu* dans le *Courrier français*, croyons-nous. C'était un modèle du genre et la lecture en était si attrayante, si pleine de péripéties étranges et de chevaleresques aventures que le roman eut plus de deux cents éditions.

Il était tout naturel qu'il devait fournir à la scène un drame émouvant.

D'accord avec M. Paul Féval, M. Anicet Bourgeois se chargea de cette transformation qu'il opéra avec une habileté, et une science de la scène extraordinaires. Le *Bossu*, représenté pour la première fois sur le théâtre de la Porte St-Martin, obtint un succès monstre. Il faut dire aussi que les interprètes étaient merveilleux.

C'était Melingue, le fameux Melingue, l'unique Mélingue qui jouait le rôle de Lagardère, c'était Brindeau qui tenait la rapière du duc de Gonzague ; enfin c'étaient Mmes Raucourt et Defodon qui personnifiaient les charmants rôles de Blanche de Caylus et de Blanche de Nevers.

L'œuvre de Paul Féval est plus qu'un passe-temps; c'est aussi une peinture achevée des mœurs et des caractères du temps. Et c'est pour cela que je la trouve supérieure à n'importe quel roman ou pièce d'Alexandre Dumas.

Prenons les *Trois Mousquetaires*, ainsi nommés parce qu'ils sont quatre, dirait le dictionnaire tintamaresque; nous n'y trouverons qu'une fantaisie brillante, mais une répudiation complète des vérités historiques. C'est un siècle vu par le petit bout de la lorgnette, un siècle révisé par un homme d'esprit qui ne cherchait autre chose que l'amusement de ses contemporains.

Dans le *Bossu*, aucun caractère n'est exagéré, si ce n'est ceux des légendaires Cocardasse et Passepoil qui pour l'utilité comique du récit, sont des types absolument hors-nature. Au milieu du cliquetis des épées et de l'intrigue très intéressante, se détache une étude de mœurs de cour très juste jusque dans ses moindres détails.

M. Bequet a repris ce drame et il a eu raison. Il a pu s'en apercevoir à sa salle bien garnie dimanche soir.

M. Marchal qui possède toutes les bonnes traditions a tenu le rôle de Lagardère avec un grand succès.

MM. Olivier et Vallée ont été absolument désopilants dans les rôles de Cocardasse et Passepoil. MM. Angeliamme et Amiard méritent également des félicitations.

Je suis moins content des dames. Mme Deliane doit se souvenir qu'en jouant Blanche de Caylus, elle n'est pas la duchesse du *Monde où l'on s'ennuie*. Un peu moins de migardises Madame, et ce sera parfait. Mme Béquet, m'a semblé également bien molle. On m'a dit qu'elle était indisposée : c'est peut-être là la cause de ce laisser-aller. Mlle Vall n'est pas mauvaise dans le rôle de Flor.

J'ai aperçu dans la salle notre célèbre chansonnier Gustave Nadaud, qui paraissait s'intéresser beaucoup au vieux drame de Paul Féval.

Pierre Kilem.

CONSEIL MUNICIPAL D'HALLUIN

Séance du 13 juin 1889

(Suite. — Voir le numéro d'hier.)

Enquête sur l'établissement projeté d'un tramway d'Armentières à Halluin

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 29 mai dernier par laquelle M. le Préfet a informé qu'il avait prescrit une enquête sur l'avant-projet de la ligne de tramway d'Armentières à Halluin.

Il donne ensuite lecture d'un arrêté pris par M. le Préfet à la date du même mois relativement à cette enquête.

Quelques observations sont faites au sujet de cet arrêté, des conseillers manifestent leur étonnement de ce qu'aucun membre de l'administration municipale d'Halluin n'ait été appelé à faire partie de cette commission d'enquête, attendu que par sa situation la ville d'Halluin est très intéressée dans le projet et que les membres de l'administration municipale réunissent parfaitement les conditions exigées comme principaux propriétaires et comme industriels, pour être désignées en qualité de commissaires.

M. le Maire donne communication au Conseil de l'art. 5 du décret règlementaire du 18 mai 1881 sur cette matière, disposant que la nomination des membres de la Commission d'enquête appartient à M. le Préfet qui a usé de son droit en désignant une personne en dehors de la municipalité pour représenter les intérêts de la ville d'Halluin.

Plusieurs membres émettent l'avis que le tramway projeté est de nature à nuire beaucoup à la circulation du chemin et même à occasionner fréquemment des accidents, attendu que ce chemin a peu de largeur en beaucoup d'endroits, qu'il s'y effectue de nombreux transports et que de lourdes voitures le parcourent continuellement.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil est d'avis que le tramway proposé n'est pas appelé à pouvoir rendre des services à la ville d'Halluin qui, par son importance industrielle, mériterait d'être relié à la ville d'Armentières, non par une simple ligne de tramway, mais par une ligne de chemin de fer qui la mettrait en communication efficace avec la ville d'Armentières et une partie des centres houillers du Nord et du Pas-de-Calais, et qu'il serait beaucoup plus avantageux pour la commune d'Halluin comme pour les autres communes sises sur le parcours du tramway projeté, d'avoir une ligne de chemin de fer ordinaire à grande section plutôt qu'un tramway qui offre beaucoup d'inconvénients et ne peut rendre que des services minimes.

Puis sur la proposition du maire, il émet à l'unanimité le vœu qu'il soit demandé à M. le Préfet de vouloir bien soumettre au Conseil général le projet d'un chemin de fer d'Armentières à Halluin, en même temps que l'étude du projet d'une autre ligne de chemin de fer partant de la ligne de Menin à Tourcoing et Somain, avec bifurcation, vers le hameau dit de *Pellegrin*, sur le territoire d'Halluin, d'où elle se dirigerait sur les communes de Linselles et Bondues, que cette nouvelle ligne desservirait dans son trajet et qui rejoindrait à la Madeleine la ligne de Calais à Lille.

Puis, à la majorité de 11 voix contre 6 et une abstention, le Conseil émet un avis favorable à l'établissement d'un tramway d'Armentières à Halluin, à la condition toutefois que ce tramway ne puisse nuire à l'avenir aux lignes de chemin de fer sus-énoncées, dans le cas où elles viendraient à être mises à exécution, ce qui serait très désirable pour Halluin et rendrait infiniment plus de services que le tramway projeté.

M. le Maire donne communication des frais occasionnés par les grèves d'Halluin.

Il résulte des renseignements fournis qu'outre les dépenses supportées par l'administration militaire il reste à payer une somme de 1758 fr. 79 c. et que les industriels d'Halluin ont bien voulu consentir à contribuer aux frais pour une somme de 750 francs.

Le Conseil vote des remerciements aux industriels et décide que le surplus des frais des grèves sera payé au moyen de fonds libres de la caisse municipale.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre par laquelle un autre industriel expose qu'il a eu son magasin occupé pendant les grèves et réclame une indemnité pour cette occupation et pour dégât fait au plancher.

Le Conseil décide que pour compenser cet industriel il sera dispensé de toute participation au payement des frais des grèves et il espère qu'il voudra bien se désister de sa demande.

Relativement à la désignation des noms des rues, M. le ministre, par une lettre adressée à M. le préfet du Nord, fait connaître qu'à l'avenir la dénomination des rues ou places ne pourra, comme l'avait demandé le Conseil dans sa première délibération, être faite par l'Administration municipale, attendu que ce fait constituerait un empiètement sur le pouvoir législatif, que d'un autre côté le nom de Gontier, qui avait été donné à une rue, peut être conservé.

Le Conseil décide que le paragraphe de sa délibération attribuant exclusivement à l'administration municipale le soin de dénommer à l'avenir les nouvelles rues ou places sera supprimé et que le nom de ruelle Gontier sera maintenu.

Il est donné lecture d'une pétition signée par 17 habitants ou propriétaires des rues du Chateau, du Molinel et Traversières demandant la construction d'un aqueduc reliant l'aqueduc central de la rue de Lille à celui de la rue de la Gare en passant par la rue du Chateau.

Le Conseil décide qu'en raison de son importance, cette question sera mise à l'étude et qu'il sera demandé à M. Collart agent-voyer, de dresser un rapport à ce sujet.

Le Conseil vote ensuite les crédits ci-après :

Subvention à la Société hippique	200 00
Indemnité de déplacement au commissaire de police	200 00
Frais de Me Rombaux, avoué, ayant occupé pour la ville d'Halluin contre les consorts d'Haussy	147 44
A Me Théry, avocat	115 60
Travail et fournitures à la distribution d'eau	42 20
Indemnité à l'institutrice pour nourriture aux enfants pauvres de l'asile	200 00
Frais de timbre et d'enregistrement de bail de la nouvelle école de la rue de Lille	44 10
Indemnité à la société de secours mutuels	200 69
Habillement et équipement des gardes	112 00
Indemnité pour le travail des déclarations des étrangers	400 00

Il décide ensuite que le traitement de deux employés d'octroi sera augmenté de 100 fr. chacun.

Que celui des gardes-champêtres sera élevé à 1200 fr. et celui du préposé chargé du service de la retraite à 125 fr.

Il approuve les dépenses faites en 1888 sur le crédit des dépenses imprévues, qui se sont élevées à 911 fr. 22.

Il décide que le montant des ressources disponibles pour chemins vicinaux à la clôture de l'exercice 1888, s'élevant à 6,438 fr. 83 sera employé au pavage d'une partie du chemin des Meurius, *sur lequel il reste une lacune de* 1,909 mètres.

Il est ensuite donné communication d'un rapport de l'agent-voyer de la circonscription de Quesnoy-sur-Deûle concernant les prestations en nature incombant à la commune d'Halluin dans les dépenses d'entretien du chemin de grande communication n°16; de Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing, et s'élevant à 116 francs.

Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu d'acquitter ce contingent en prestation en raison de la grande distance de ce chemin dont les points les plus rapprochés sont éloignés d'Halluin de 7 kilomètres.

Le Conseil donne un avis favorable à une délibération du Conseil de fabrique demandant que le boni résultant du compte de l'exercice 1888 qui est de 544 fr. 15 c. soit accordé à titre d'indemnité à MM. les vicaires pour les dédommager d'une partie du traitement ordinaire dont ils sont privés.

L'ÉTOILE DU NORD

C'est de Roubaix que vient la force et la lumière,
Par ses tissus toujours elle fut la première,
Vincennes a couronné ses gymnastes hardis,
Et par ses frais savons Vaissier charme Paris.
19707d *Parfumerie du Congo, Roubaix-Paris.*

NORD

Dunkerque. — *Les délégués de la Chambre de commerce et du Conseil municipal à Paris.*—Une délégation composée du maire, un de ses adjoints et deux membres de la Chambre de commerce, se rendra prochainement à Paris inviter M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, à se rendre au mois d'août à Dunkerque, afin d'assister à l'inauguration des nouvelles darses du bassin Freycinet et à la pose de la première pierre de l'écluse du Nord.

Comme il en est fortement question, si M. Carnot entreprend un voyage dans le Nord il est certain que Dunkerque aura sa première visite.

Douai. — On annonce la mort de Mme E. Quéant, en religion sœur Justine, supérieure des sœurs de la Providence de Douai.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 16 juin.* — Amélie Degraeve, rue d'Espagne, 10. — Charles Hernou, rue des Anges, cour Frère, 2. — Marie Delbergue, rue Larochefoucault, maison Vandamme. — Charles Callenuere, rue Pierre-de-Roubaix. — Théophile Nyckees, rue de la Guinguette, cour Dégremont, 2. — Antoine Franssen, rue des Longues-Haies prolongée, 823. — Remi Caby, rue Casimir Perrier, 14. — Clémence Vandermeerschen, rue de l'Alma, fort Fraseg, 49. — Florent Derycke, rue Cuvier, maison Olivier. — Charles Decrane, rue de Bourgogne, 3. — Emile Boucher, rue de la Guinguette, cour Sénecaut, 5. — Georgeette Dubrulle, rue Saint-Louis, cour Lefebvre, 2. — *Publications de mariages du 16 juin.* — Louis Honorez, 24 ans, ébéniste, rue Jouffroy, 2, et Clarice Willaumez, 24 ans, chemisière, rue Archimède, 38. — Emile Descat, 48 ans, comptable, rue du Coq-Français, 214, et Blanche Tobi, 33 ans, sans profession, rue Pierre-de-Roubaix, 90. — Jules Florin, 42 ans, piqueur de carton, rue des Ogiers, maison Dhalluin, 57, et Louise Delescluse, 35 ans, fille de confiance, rue Pellart, 174. — Edouard Delhaye, 41 ans, trieur, rue de la Vigne, maison veuve Bayart, 7, et Stéphanie Marin, 42 ans, à Roubaix. — Pierre Maioo, 24 ans, jardinier, rue du Tilleul, et Marie Despieres, 19 ans, dévideuse, rue du Tilleul, 204. — Gustave Debeurme, 27 ans, liseur, à Wattrelos, et Clémence Morjean, 21 ans, soigneuse, à Roubaix. — Désiré Keersbulck, 21 ans, menuisier, rue Solférino, 31, Célina Lecat, 20 ans, ménagère, rue Newcomen. — Achille Lacs, 21 ans, apprêteur, rue de Lannoy, et Sidonie Deplechin, 21 ans, bobineuse, rue Lafayette. — Henri Bulcke, 24 ans, domestique, rue du Fontenoy, 40, et Hermance Hellin, 24 ans, soigneuse, rue du Fontenoy, 10. — Edmond Verstraete, 23 ans, rentreur, rue des Longues-Haies, 253, et Hortense Meau, 19 ans, surveillante, rue des Longues-Haies, 142. — Amédée Vandenberghe, 34 ans. rue des Longues-Haies, et Jeanne Viger, 26 ans, soigneuse, rue Ste-Elisabeth. — Jules Surette, 24 ans, terrassier, rue des Longues-Haies, 131, et Justine Vangenhende, 28 ans, tisserande, rue de l'Epeule, 13. — Jean-Baptiste Boeykens, 31 ans, tonnelier, rue de la Chaussée, 14, et Marie Vandewenge, 34 ans, rue de la Chaussée, 14. — Jules Arsedon, 34 ans, peigneur, rue des Longues-Haies, et Adéline Delmotte, 23 ans, à Roubaix. — *Déclarations de décès du 16 juin.* — Appoline Deryeke, 57 ans, marchand de lait, rue du Fontenoy, 88. — Pierre Watteau, 56 ans, épicier, rue de l'Hommelet, 174. — Eugène Reynaert, 4 mois, rue du Nord, 20. — Désiré Delgrange, 69 ans, menuisier, rue Pierre-de-Roubaix, 104. — Julien Messelin, 78 ans, sans profession, rue Sainte-Thérèse, 11. — Julie Desfontaines, 82 ans, rentière, rue Perrot, 27. — François Brisson, 70 ans, sans profession, rue de France, 73.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille MESSELIN-DUPISRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Édouard-Louis-Joseph MESSELIN, décédé à Roubaix, le 15 juin 1889, à l'âge de 79 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 18 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sainte-Thérèse, 11.

Les amis et connaissances de la famille VERGNIOLES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Louise-Céleste VERGNIOLES, décédée à Roubaiix, le 17 juin 1889, dans sa 22e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 18 courant, à 9 heures 1/2, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 19 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Darbo, près de l'Union

Les amis et connaissances de la famille BEUSCART-DESFONTAINES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Julie-Augustine-Joseph DESFONTAINES, veuve de M. Constantin BEUSCART, décédée à Roubaix, le 16 juin 1889, dans sa 83e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 18 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 19 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Perrot, 27.

Les amis et connaissances de la famille J. RUFFELET-DELEPOULLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Justin-François-Marie-Joseph RUFFELET, décédé à Roubaix, le 17 juin 1889, à l'âge de 3 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'ange Solennels, qui auront lieu le jeudi 20 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue J. Deregnaucourt, 5.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 18 juin 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mlle Laurence DUFERMONT, décédée à Roubaix, le 16 mai 1889, dans sa 26e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître Autel de l'église Sainte-Marie-Madeleine, à La Madeleine-lez-Lille, le mardi 18 juin 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sophie SALEMBIER, veuve de Monsieur Floris DESPATURES, décédée à La Madeleine-lez-Lille, le 22 mai 1888, dans sa 87e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

SOUVENIRS DE 1870

LA DÉFENSE DE WISSEMBOURG PAR LE 2e BATAILLON DU 74e DE LIGNE

(4 août 1870)

...Minuit sonne à l'horloge de l'Hôtel de Ville de Wissembourg. — C'est la dernière heure française qui tinte dans la petite cité alsacienne et les notes vibrantes qui s'échappent à ce sombre instant de la défaite, semblent, mêlées au bruit de la canonnade et de la mousqueterie, retentir lugubres comme celles d'un glas funèbre. La vaillante division Abel Douay, dont le chef vient d'être tué, se replie, écrasée par les masses sans cesse grossissantes des bataillons bavarois et prussiens. 5,000 français luttent désespérément contre plus de 80,000 allemands depuis 7 heures du matin, sans avoir perdu un pouce de terrain, ni cédé une ligne de leurs positions.

C'est alors que les Bavarois qui avaient tenté quelques heures auparavant d'enlever de vive force, la petite place de Wissembourg, dont la défense avait été confiée au 2e bataillon du 74e (commandant Liaud) et qui avaient été vigoureusement repoussés, voyant nos lignes de tirailleurs qui jusque-là les avaient tenus en respect, abandonner successivement les abords de la ville, se décidaient alors à prendre une vigoureuse offensive.

La situation, du reste, pour la poignée de défenseurs de la place semblait devenir de plus en plus critique, car vers midi, la ligne de turcos du bataillon de Lammerz qui combattait encore en avant des remparts se repliait à bout de munitions, disparaissant sur la gauche. En même temps, le bruit du canon de la division française qu'on entendait encore quelques instants auparavant, très distinctement et à brefs intervalles, allait s'affaiblissant de minute en minute, et aucun ordre, aucun secours ne parvenait au bataillon laissé dans Wissembourg. Un calme lourd et plat, ce calme qui précède les tempêtes s'étendait dans la plaine, où de part et d'autre paraissaient s'éteindre la fusillade et la canonnade.

En ville, on était inquiet, anxieux ; habitants et soldats couraient de tous côtés aux nouvelles, ou montaient aux remparts pour mieux distinguer les mouvements des combattants, et de minute en minute, tous acqueraient la triste certitude de la retraite de nos troupes. En effet vers midi et demi, les ennemis reparaissent cette fois, plus nombreux que jamais. Deux divisions entières de l'armée bavaroise couronnent les hauteurs, et l'attaque contre la petite place alsacienne recommence avec plus de fureur, plus de sauvagerie que jamais. Les obus tombent avec un fracas évouvantable sur la malheureuse ville, enfonçant les toitures, renversant les murailles et finisasnt par faire brèche dans les vieilles fortifications de Vauban,

Le commandant Liaud, comprenant qu'il lui est impossible, avec les faibles forces dont il dispose, de se défendre efficacement dans Wissembourg, songe à évacuer cette souricière, et à se retirer par la route de Bitche. A cet effet, il rassemble son bataillon, sac au dos, avec les voitures de bagages sur la place de l'Hôtel-de-Ville et ordonne le départ. La petite colonne se dirige alors par la porte de Bitche. On marche d'un pas rapide et pressé, car il s'agit d'échapper à l'investissement, et la route qu'on va prendre semble encore être la moins menacée. On arrive à la porte, dont le pont-levis s'abaisse mais tout à coup comme par enchantement, les hauteurs qui dominent cette porte à trois ou quatre cents mètres se couvrent subitement de fantassins à tunique bleu de ciel, coiffés du casque à chenille noire, et dès qu'apparaît la tête de la petite colonne française, une terrible salve de mousqueterie l'accueille.

A cette meurtrière réception, nos compagnies se jettent aussitôt à gauche et à droite dans le chemin de ronde et les ruelles environnantes. Le dernier espoir de sortir de la ville est évanoui, car l'ennemi tient tous les débouchés. Il ne s'agit donc plus pour les braves du 74e que de faire le plus héroïquement possible leur devoir et de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Sans perdre de temps, le commandant Liaud envoie deux compagnies garder la porte de Haguenau, deux autres à celle de Landau, les deux dernières doivent rester à la porte de Bitche.

Au moment où ces différents ordres commencent à s'exécuter, on apprend que les Bavarois viennent de faire irruption en ville par la porte de Haguenau, grâce à des habitants affidés aux Allemands qui ont fait abaisser le pont-levis au moment où ils ont vu les Français se préparer à quitter la place. Les 1re et 3e compagnies s'engagent aussitôt, au pas de course, dans les ruelles conduisant à cette porte, et au détour de l'une d'elles, se rencontrent subitement, face à face, avec des éclaireurs ennemis qui s'avancent lentement, l'arme apprêtée.

« *En avant le 74e !* » s'écrie d'une voix tonnante le capitaine Launay Onfrey de la 1re compagnie, en s'élançant le sabre haut. Ses soldats le suivent, la bayonnette en avant et chargent avec entrain les Bavarois. Une terrible fusillade les reçoit et plusieurs tombent tués ou blessés, parmi ces derniers, le capitaine Launay-Onfrey qui, malgré sa blessure se relève rapidement, et crie de nouveau : « *En avant ! mes enfants ! à la bayonnette !* » Nos fantassins se ruent de nouveau avec une sauvage fureur sur les soldats allemands qui, après une courte résistance, tourbillonnent sur eux-mêmes et sont refoulés la bayonnette en avant jusqu'au delà de la porte de Haguenau, semant les rues de tués et de blessés.

Malheureusement, nos soldats luttent un contre dix, et des masses profondes s'avancent de tous côtés, les obligent à rentrer en ville, serrés de très près par l'ennemi qui va franchir derrière eux le pont-levis. Mais le commandant Liaud que cet engagement avait attiré de ce côté, aperçoit le danger : *Aux chaînes!* s'écrie-t-il, *aux chaînes !* » Les compagnies ramenées se retournent et s'élancent au pas de course, une poignée de braves se suspendent aux chaînes à travers un redoutable ouragan de fer, et en moins d'une minute, le pont est relevé, et les projectiles bavarois s'aplatissent inoffensifs, contre les lourds madriers. Le capitaine Daubes de la 3e compagnie prend alors le commandement de la division et organise la défense. Nos fantassins ouvrent le feu avec le plus grand calme, ménagent leurs cartouches, et ne tirant qu'à coup sûr.

A la porte de Bitche où se dirige ensuite le commandant Liaud, la défense est également solide et les Bavarois contenus ne peuvent avancer d'une ligne. Mais à la porte de Landau, où devaient également se rendre deux compagnies, l'ordre n'a pas reçu d'exécution, par suite d'une erreur de direction des deux compagnies chargées de s'y rendre, et le pont-levis, comme à la porte de Haguenau, a été abaissé par des habitants pressés de voir finir cette lutte inégale et sanglante. Averti de ce funeste contretemps, le commandant du 74e envoie aussitôt le capitaine adjudant-major Bertrand et le lieutenant Aubarbier, avec une section pour relever le pont-levis et parer à la défense de ce côté. Ces deux braves officiers se précipitent immédiatement sur le point menacé, mais au moment où il donnait cet ordre, le brave commandant Liaud tombait frappé d'une halle à la jambe et devait se rendre à l'ambulance.

Le capitaine Bertrand prend alors le commandement du bataillon et continue vivement sa marche vers la porte de Landau, mais arrivé sur la grande place, il se heurte à une forte colonne ennemie qui vient de pénétrer en ville.

Après avoir essuyé quelques coups de feu, le capitaine Bertrand se rejette avec la poignée d'hommes qui l'accompagne dans des rues latérales où il rencontre de nouveaux ennemis.

Le combat alors s'engage, terrible, forcené, les escaliers, les chambres, les corridors s'emplissent de fumée, car on lutte partout et nos admirables soldats sont partout un contre cinq ; cependant le vaillant capitaine Bertrand parvient à rallier sa troupe à travers cette nuée d'ennemis, gagne le chemin de ronde, et arrive après mille dangers à la porte de Bitche où il retrouve les deux compagnies qui la défendent, augmentées des deux autres compagnies destinées à la porte de Landau et qui se sont égarées en chemin.

La situation est critique, la plus grande partie de la garnisson est acculée à la porte de Bitche, presque sans munitions et n'ayant devant elle que des rues courbes qui ne laissent aucun champ de tir. Les Bavarois continuent à entrer en ville par colonnes serrées. Les deux compagnies laissées à la porte de Haguenau sont coupées de leurs communications avec les quatre autres. Les incendies dévorent la cité ; les rues sont littéralement couvertes de boulets et d'obus.

Dans cet état de choses, le capitaine Bertrand réunit les soldats qui ont encore quelques cartouches, et les place par petits groupes dans les maisons situées aux angles des rues d'où doit déboucher l'ennemi ; et résolu, prêt à mourir, il attend le choc inévitable.

Mais, dans cet intervalle, le conseil municipal réuni à l'hôtel de ville a entamé des négociations avec les Allemands, et force est aux braves du 74e de se soumettre aux clauses de la capitulation traitée par les autorités civiles avec le général bavarois Bothmer. Il n'y a plus d'ailleurs d'illusion à se faire, la division française est en pleine retraite, la ville bondée d'ennemis, toutes les cartouches des héroïques soldats du 74e sont brûlées et la population éparse dans les rues demande à grands cris la cessation de la lutte.

Les officiers réunis autour de leur commandant reconnaissent enfin qu'il n'y a plus qu'à se soumettre devant les cruelles exigences d'une telle situation. Ils ont sauvé leur honneur militaire, et résisté pendant plus d'une heure avec 400 hommes à plus de 10,000 bavarois. Aussi le général Bothmer, désireux de rendre un suprême hommage à leur bravoure, décide-t-il qu'ils seront faits prisonniers sur parole et qu'ils conserveront leurs armes.

Les pertes de ce brave bataillon étaient relativement faibles en comparaison de celles infligées à leurs adversaires. Trois officiers étaient blessés, MM. Liaud, chef de bataillon, Launey-Onfrey, capitaine, qui succomba quelques jours plus tard à ses blessures, et Petit, lieutenant ; 49 sous-officiers et soldats tués ou blessés. quant aux Bavarois ils accusèrent pour cette seule attaque de Wissembourg, 20 officiers tués et blessés et 300 sous-officiers et soldats, c'est-à-dire à peu près l'effectif total du bataillon français qui leur avait résisté.

Caisse d'Epargne de Roubaix

Séances des 15 et 16 juin 1889

VERSEMENTS :

Roubaix	Samedi	67 déposants	8 nouveaux	9,262	»
	Dimanche	163	29	36,790	»
Lannoy	»	24	3	6,210	»
Croix	»	12	0	431	»
Wattrelos	»	6	1	2,600	»
Totaux		272	41	55,293	»

REMBOURSEMENTS :

Roubaix	Samedi	27 rembour.	effectués	16,593	78
	Dimanche.	85	»	23,155	05
Lannoy	»	11	»	4,146	04
Croix	»	4	»	3,370	»
Wattrelos	»	1	»	308	96
Totaux		128		47,573	83

Les opérations du mois de juin sont suivies : A Roubaix, par MM. Victor Glorieux, Alexandre Cateaux, Victor Couvreur, et Louis Ferrier, directeurs; à Lannoy, par M. Victor Bettremieux; à Croix, par MM. Adolphe Nédonsel et Jules Delescluse; à Wattrelos, par MM. Delmare-Dupont et Ferdinand Béghin.

Ordre du service. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursemets les *dimanches* de *9 heures à 11 heures*, les *samedis*, de *9 heures à 10 heures 1/4*, (salle de la Justice-de-Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les *dimanches*, à *11 heures 1/2*, les *samedis*, à *10 heures 1/2*, 8 jours après la demande.

Le Caissier, Frémont.

LE MASSON
Dentiste-Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

CRÉDIT LYONNAIS
ROUBAIX, **2, rue de la Gare,** ROUBAIX
TOURCOING, 3 rue de l'Hôtel-de-Ville
Le **Crédit Lyonnais** ouvre des compte-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 34919—17984

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

I. ***Prêts hypothécaires à long terme, de 10 à 75 ans, avec amortissement :*** intérêt 4 f 85 % par an, portant l'annuité à 5 f 34 % pour un prêt à 50 ans à 5 f 14 % pour un prêt à 60 ans et à 4 f 99 % pour un prêt à 75 ans.
Ces prêts sont remboursables à toute époque, à la volonté de l'emprunteur.

II. ***Prêts hypothécaires à court terme, de 1 an à 5 ans :*** Intérêt 4 f 35 % par an. Ces prêts ne sont pas remboursables par anticipation.

III ***Prêts aux départements et aux communes pour toute durée, avec ou sans amortissement et sans aucune commission :*** Intérêt 4 f 35 % par an pour les prêts de 500,000 fr. et au-dessus ; 4 f 40 % de 100,000 fr. à 499,999 fr. et 4 f 60 % de 99,999 fr. et au dessous.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER
AU CRÉDIT FONCIER de FRANCE, rue des Capucines, 19, à Paris
et à M. Delamare, à Lille, 22, rue Jean-sans-Peur directeur de la succursale du Crédit Foncier, pour le départemntdu Nord. 16094,

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge* de *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastilles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boîte, **2 fr. 50.**
Maladies de l'*estomac* et des *intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois. vomissements, diarrhée, coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson,** au bismuth et magnésie. Pastilles : **2 fr. 50;** Poudre : **5 fr.**
Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr.**
DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris, et dans les principales pharm. de France. 1888

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, l'appauvrissement du sang, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin pour être guéries rapidement du fer à l'état soluble et de phosphates; on les trouve réunies dans le Phosphate de fer soluble de Leras qui est très recherché pour les enfants et les jeunes filles qui se développent difficilement et sont fatigués par la croissance et privés d'appétit. 18653

A. BOUTRY, ENTREPR
36, rue de l'Espérance, Roubaix
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
SPÉCIALEMENT :
VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers
NIVELLEMENTS DE TERRAINS
AVEC GRAND MATÉRIEL
Fourniture et pose de voies ferrées
BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le commerce d'exportation des tissus avec la Chine

On lit dans le *Courrier d'Haïphong :*

Articles d'importation au Yun-nan par le fleuve rouge. — On n'avait jamais cessé d'importer au Yun-nan par la voie du fleuve Rouge, une grande variété de marchandises chinoises et certains produits européens; cotons filés et cotonnades, notamment. Depuis qu'il est certain que les relations commerciales avec la Chine vont être ouvertes de nouveau, les négociants chinois d'Haïphong et d'Hanoï recoivent de nombreux colis destinés au Yun-nan : nous avons relevé sur les manifestes les marchandises suivantes : Cotons filés n° 20, vétements de cotonnade blanchie, cotonnades blanchies et écrues, couvertures de laine, cotonnade d'Andrinople, cotonnades imprimées ; tous articles allemands.

Du 1er janvier au 23 mars on a imperté à Haïphong, pour le Yun-nan 27,564 p. de marchandises.

Les principaux importateurs sont les négociants chinois Hounesky, Guansing, Wing-sui-tai, Wing-fait-cheong et Quong-thong-hong.

Ce mouvement très accentué de l'importation qui se prépare pour le Yun-nan, est dû à l'annonce du départ prochain, pour Mongtze, de M. Rocher, consul de France, chargé d'assurer le bon fonctionement du traité du commerce signé à Pékin par M. Constans.

Nous pouvons espérer que la voie du fleuve Rouge sera bientôt aussi fréquentée qu'elle l'était avant la guerre et l'occupation des Pavillons Noirs.

Et si les fabricants français consentent à produire pour le pays, en se conformant aux échantillons qu'ils pourront étudier à l'Exposition, l'industrie française trouvera au Yun-nan un débouché qui grandira tous les jours.

MARCHÉ DU HAVRE

Le Havre, 15 juin.

(*De notre correspondant particulier*)

Laines. — Le disponible a été l'objet d'une assez bonne demande à laquelle il a été donné suite en partie et nous avons enregistré un lot de débris lavés d'Algérie. Les prix sont un peu plus faciles et peuvent se raisonner en faveur des vendeurs. Les détenteurs se montrent moins exigeants et sont plus disposés à accorder des concessions. Le terme est resté calme et le ton du marché accuse beaucoup de faiblesse. Les transactions ont été d'importance secondaire on trouvait peu de vendeurs à la côte. Les cours ont perdu en clôture 0,50 pour les mois de juin à décembre, les autres mois sont sans changement. Les arrivages s'élèvent à 133 b. débarquées par le *Guadiana* venu de Marseille. Les transactions se répartissent de la façon suivante :

Disponibles : 50 Algérie (débris lavés) 127,50.

A terme ; 25 août, 177 ; 50 septembre, 177 ; 25 décembre, 174.

Cotons. — Nous avons eu pour marchandise disponible une demande assez suivie en majeure partie pour le compte de la consommation. Le ton assez froid des dépêches reçues d'outre-mer ont pesé sur les prix qui cloturaient plus faciles. Il fallait voir le Louisiane low-middling de 73,50 à 74. Quant aux autres classements, il serait difficile d'en préciser les prix, car ils se paient occasionnellement plus chers en raison de leur rareté. Un bon lot de Texas a trouvé preneur à 77.50.

En livrable par navire nous avons connu une partie de Haïti à livrer par steamer à 68, il s'est fait d'autres affaires dans ce genre d'opérations. mais elles sont tenues en dehors de la côte. A terme le marché est calme, nous n'avons eu à enregistrer que 600 balles de ventes on était vendeurs à la côte. Les cours ont subi en clôture une dépréciation générale de 3/8. Les arrivages ont été de 47 b. des Antilles étrangères et 11 b. de coton d'Egypte. Voici le détail des ventes ;

Disponibles : 477 New-Orléans, 69,50 à 77 ; 97 Texas, 76,50 à 77,50 ; 20 Géorgie, 70 ; 123 Savanilla, 61 ; 100 Haïti, à livrer, 68 ; 25 Oomra, 52.50.

A terme : 500 juillet, 70 1/8 ; 100 novembre, 66.75.

Indigos. — Calme et sans affaires. La cote du terme est sans changement.

MARCHÉS A TERME

Cours du 17 Juin 1889

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING — Peignés laines mères de La Plata et de l'Uruguay

MOIS de LIVRAISON	Type supra irréductible — Cours de la veille	Type supra irréductible — Cours du jour	Qualité peigné de fabrique 1 — Cours de la veille	Qualité peigné de fabrique 1 — Cours du jour	Qualité peigné courant 2 — Cours de la veille	Qualité peigné courant 2 — Cours du jour
Janvier	... »	... »	577 1/2	577 1/2	565 »	565 »
Février	... »	... »	577 1/2	575 »	565 »	565 »
Mars	... »	... »	575 »	575 »	565 »	565 »
Avril	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Mai	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Juin	610 »	610 »	585 »	585 »	567 1/2	567 1/2
Juillet	... »	... »	587 1/2	587 1/2	567 1/2	565 »
Août	... »	... »	585 »	590 »	567 1/2	567 1/2
Septembre	... »	... »	590 »	592 1/2	567 1/2	567 1/2
Octobre	... »	... »	590 »	592 1/2	567 1/2	567 1/2
Novembre	... »	... »	587 1/2	590 »	567 1/2	567 1/2
Décembre	... »	... »	585 »	585 »	567 1/2	567 1/2

ANVERS (par voie télégraphique) — Peignes Buenos-Ayres

MOIS de LIVRAISON	Français A — Cours de la veille	Français A — Cours du jour	Français G — Cours de la veille	Français G — Cours du jour	Allemands B — Cours de la veille	Allemands B — Cours du jour	Allemands M — Cours de la veille	Allemands M — Cours du jour
Janvier	570 »	570 »	590 »	590 »	580 »	585 »	600 »	600 »
Février	570 »	570 »	590 »	590 »	572 1/2	575 »	600 »	600 »
Mars	570 »	570 »	590 »	590 »	570 »	572 1/2	600 »	600 »
Avril	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Mai	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Juin	562 1/2	562 1/2	590 »	590 »	585 »	587 1/2	600 »	600 »
Juillet	562 1/2	565 »	590 »	590 »	585 »	590 »	600 »	600 »
Août	565 »	567 1/2	590 »	590 »	590 »	592 1/2	600 »	600 »
Septembre	570 »	570 »	590 »	590 »	590 »	592 1/2	600 »	600 »
Octobre	570 »	570 »	590 »	590 »	590 »	592 1/2	600 »	600 »
Novembre	570 »	570 »	590 »	590 »	590 »	592 1/2	600 »	600 »
Décembre	570 »	570 »	590 »	590 »	587 1/2	590 »	600 »	600 »

LAINES BRUTES

ROUBAIX-TOURCOING — Laines en suint de Buenos-Ayres. TYPE 1: *Correspondant au type prima bonne courante à peigné du Havre*. TYPE 2: *Correspondant au type prima bonne courante à peigne d'Anvers*

MOIS de LIVRAISON	Type 1 — Cours de la veille de 11 h. 1/2	Type 1 — Cours de la veille de 4 h. 1/2	Type 1 — Cours du jour de 11 h. 1/2	Type 1 — Cours du jour de 4 h. 1/2	Type 2 — Cours de la veille de 11 h. 1/2	Type 2 — Cours de la veille de 4 h. 1/2	Type 2 — Cours du jour de 11 h. 1/2	Type 2 — Cours du jour de 4 h. 1/2
Janvier	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Février	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Mars	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Avril	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Mai	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Juin	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Juillet	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Août	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Décembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »

LE HAVRE (par voie télégraphique) — Buenos-Ayres 1a BONNE COURANTE 36 0/0; ANVERS (par télégraphe) — Buenos-Ayres 1a COURANTE 34 0/0

MOIS de LIVRAISON	Le Havre — cours de la veille matin	Le Havre — cours de la veille soir	Le Havre — Cours du jour matin	Le Havre — Cours du jour soir	Anvers — Cours de la veille	Anvers — Cours du jour
Janvier	169 »	169 »	169 »	169 »	... »	... »
Février	168 »	168 »	168 »	168 »	... »	... »
Mars	167 »	167 »	167 »	166 »	... »	... »
Avril	167 »	167 »	167 »	167 »	... »	... »
Mai	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Juin	177 »	177 »	177 »	177 »	... »	... »
Juillet	177 »	177 »	177 »	177 »	165 »	165 »
Août	177 »	177 »	177 »	177 »	165 »	165 »
Septembre	177 »	177 »	177 »	177 »	165 »	165 »
Octobre	177 »	177 »	177 »	177 »	165 »	165 »
Novembre	177 »	177 »	177 »	177 »	165 »	165 »
Décembre	174 »	174 »	174 »	174 »	... »	... »